



Monsieur,

La Fondation du patrimoine vous remercie pour votre don du 29/02/2024 pour le patrimoine qui correspond :

▪ **Au soutien du projet "CHÂTEAU DE ROCAMADOUR"**

Vous trouverez ci-dessous le reçu fiscal qui s'y rapporte.

Vous contribuez ainsi à donner à la Fondation du patrimoine les moyens de développer son action pour la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine de proximité. Depuis sa création, la Fondation du patrimoine s'attache à soutenir les sites patrimoniaux publics et privés, qui constituent la richesse de nos territoires, tout en permettant le maintien et la création de plusieurs milliers d'emplois dans le secteur de la restauration du patrimoine bâti, mobilier et naturel.

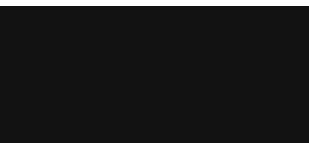
Nous vous invitons à découvrir quelques-uns de ces projets sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma bien sincère gratitude.


Anne-Marie LEROY

REÇU FISCAL 2024

DONATEUR



La Fondation du patrimoine reconnaît avoir reçu le(s) don(s) suivant(s) :

*****150.00 €**

CENT CINQUANTE EUROS

Date du don : 29/02/2024

Nature du don : Numéraire: CB

N : 2024-002547

Forme du don :

- Acte authentique
 Don manuel
 Acte sous seing privé
 Autres

Neuilly, le 01/03/2024

Le Directeur Général
Alexandre GIUGLARIS



FONDATION DU PATRIMOINE
Reconnue d'utilité publique par
le décret du 18 avril 1997,
J.O. du 20 avril 1997
153 bis Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

Objet

La Fondation du patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national.

La Fondation du patrimoine certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'elle reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue par le Code général des impôts aux articles 200 et 238 bis et 978.